

De: "SNUDI-FO 84" snudi.fo84@free.fr

Envoyé: Lundi 17 Février 2025 09:47:00

Objet: Nos remarques concernant la note de service du 7 février dernier sur les départs en formations en CAPPEI

Monsieur le Directeur Académique,

À la lecture de votre Note de service parue au BD le 7 février dernier pour les départs en formation CAPPEI, nous souhaitons vous communiquer quelques remarques :

- Concernant l'affectation des collègues stagiaires , il est mentionné qu'ils "seront affectés à titre provisoire, dès la rentrée scolaire 2025 sur le poste obtenu et seront **maintenus à titre provisoire sur le poste pendant 2 années scolaires.** » Pourquoi 2 années ?

À partir du moment où la certification est obtenue, validée, il n'y a aucune raison de ne pas affecter à titre définitif un collègue.

Nous demandons le rétablissement de la règle jusqu'alors appliquée : "*L'affectation sera prononcée à titre définitif dès lors que les candidats auront obtenu la certification au terme de l'année scolaire.* »

- Vous avez limité le nombre de postes sur lesquels peuvent postuler les candidats à la formation CAPPEI en ne proposant que **9 « berceaux »**.

Tous les postes de l'ASH doivent être accessibles aux candidats à la formation CAPPEI comme cela s'est toujours fait. En limitant le nombre de supports, vous faites une restriction géographique qui peut décourager certains volontaires pour une formation CAPPEI.

D'autre part, vous ne prévoyez pas de départ en formation CAPPEI sur poste RASED à dominante relationnelle.

En ouvrant les candidatures sur tous les postes ASH, cela permettrait d'avoir des candidats sur ces postes.

- Il y a **2 dates mentionnées pour le dépôt des candidatures** auprès des IEN. En effet, il est mentionné « au plus tard le 28 février » en page 1 et "le 7 mars" en page 2 dans le tableau du calendrier.

Nous demandons donc que cela soit **la date du 7 mars** qui soit annoncée afin de donner un peu plus de temps aux collègues qui n'auraient pas la possibilité de candidater durant les vacances.

Nous vous demandons aussi communication du **nombre de départs en stage CAPPEI** pour la rentrée 2025.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de notre considération.

Sophie Farret-Gravez

Pour les élus SNUDI-FO à la CAPD